



PRIX DU MEILLEUR ECRIT OHADA RÈGLEMENT PARTICULIER



Nos partenaires



CENTRE AFRICAIN
POUR LE DROIT ET
LE DÉVELOPPEMENT



Préambule

Le présent règlement tient lieu de règlement particulier de la compétition dénommée : **Prix du Meilleur Ecrit OHADA**. Il fera l'objet d'une actualisation annuelle à l'occasion de chaque édition du **Prix du Meilleur Ecrit OHADA**, afin de prendre en compte les spécificités de chaque édition. Par conséquent, il complète le règlement général.

L'édition 2023 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA est baptisé Prix MODI KOKO en reconnaissance des cinq années passées par Monsieur le Professeur Henri Désiré MODI KOKO BEBEY, Agrégé des facultés françaises de Droit, Professeur Titulaire.

Article 1. Comité International d'organisation de l'édition 2023 (Comité)

Le comité de l'édition 2023 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA est composé comme suit :

Président : Qowiyou FASSASSI

Secrétariat :

- **Secrétariat Général :** Oumou ABDOULAYE
- **Secrétariat Adjoint :** Valentin KPAKO
- **Secrétariat Adjoint :** Franck EDIE NGOLE

Commission financière et gestion des apports :

- **Responsable financier** : Yvonne Charly KAPCHE KANGNE
- **Commissaire aux comptes** : Michael Arthur KOUEKAM YOUADJEU

Cellule communication et relations publiques :

Responsable : Douty Abib TRAORE

Adjoints : Najifbshine NANFACK et KITIO Ghislain Martial

Sections :

- **Commission du meilleur article OHADA :**

Christian Valdano KOJOUO

Elysée TOLNAN NGARO

Bouhari MARE

- **Commission du meilleur commentaire de décision de Justice :**

Blaise Raoul AMOLO

Valentin KPAKO

Article 2. Comité scientifique

Le comité scientifique de l'édition 2023 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA est placé sous la Présidence du Professeur **Joseph DJOGBÉNOU**.

Prennent part au Comité, **Madame Yvette Rachel KALIEU ELONGO**, Agrégé des facultés de Droit, Professeur Titulaire ; **Monsieur Karounga DIAWARA**, Professeur Titulaire, **Monsieur Jacques MESTRE**, Agrégé des facultés françaises de Droit – Président AFDD – Association Française des Docteurs en Droit ; **Monsieur Akodah AYEWOUDAN**, Agrégé des facultés de droit ; **Monsieur René NJEUFACK TEMGWA**, Agrégé des facultés de Droit ; **Monsieur Barthelemy MERCADAL**, Professeur de Droit des universités Françaises ; **Monsieur Georges DECOCQ**, Professeur de Droit des universités Françaises ; **Monsieur Jacques NYEMB**, Avocat à la Cour ; **Monsieur OUSMANOU SADIO**, Docteur en Droit des Affaires et de l'entreprise, Président du CADEV ; **Madame Aurélie Chazai**, Avocat aux Barreaux du Cameroun et de Paris - Associée Gérante ; **Maître Tristan GIRARD - GAYMARD**, Avocat associé au cabinet BruzzoDubucq.

Il est constitué un jury dont la composition est fixée par l'article 3 du présent règlement.

Article 3. Jury

Le Jury de l'édition 2023 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA est présidé par **Madame Arlette BOCCOVI**, Secrétaire Générale et Rédacteur en chef de la RDAA.

❖ Universitaires

Sont membres : **Monsieur Robert ASSONTSA**, Maître de conférences ; **Monsieur Patrice Samuel Aristide BADJI**, Agrégé des facultés de droit **Madame Rolande KEUGONG NGUEKEN**, Maître de Conférences ; **Monsieur Patrick Juvet LOWE GNINTEDEM**, Agrégé des facultés de droit ; **Monsieur Mouhamadou Sanni Yaya**, Professeur à temps partiel à la section de droit civil de l'université d'Ottawa, **Monsieur Judicaël DJIGUIMDE**, Agrégé des facultés de droit, **Monsieur Souleymane TOE**, Agrégé des facultés de droit, **Monsieur Christian Valdano Kojouo**, Docteur en droit privé de l'université de Dschang, **Monsieur Ousseni SAWADOGO**, Docteur en droit privé de l'université Thomas Sankara.

❖ Professionnels

Monsieur Emmanuel DOUGLAS FOTSO, Docteur en Droit – Président de LEGIAFRICA ; **Monsieur Edouard KITIO**, Docteur en Droit – Magistrat Hors Hiérarchie ; **Me Jacques Jonathan NYEMB**, Avocat au Barreau du Cameroun ; **Maître NOUCK MBEM Modeste Olivier**, Avocat au Barreau du Cameroun ; **Me Nicolin François Cédric ASSOGBA**, Avocat au Barreau du Bénin - Associé de D2A Société Civile Professionnelle d'Avocats ; **Monsieur David NYAMSI**, Secrétaire du Centre de Médiation et d'Arbitrage du GICAM ; **Maître Cédric DUBUCQ**, Avocat associé au cabinet BruzzoDubucq, **Maître Amado Yoni**, Avocat-associé, SCPA Legalis, **Maître Mohaman Rabiou OUMAROU**, Avocat-associé, SCPA KADRI LEGAL, **Monsieur Amolo Blaise**, Juriste d'affaires - cabinet Maître Epo and Mohamed.

Article 4. Catégories d'écrit du concours

L'inscription au concours est subordonnée au choix de l'une des deux catégories proposées. Le choix devra s'opérer entre la catégorie du Meilleur Article et la catégorie du Meilleur Commentaire de décision de justice.

Nul ne peut choisir cumulativement ces deux catégories.

Article 5. Inscription au concours

L'inscription au concours s'effectue auprès du Comité d'organisation par le renseignement du formulaire d'inscription électronique accessible via le lien suivant : <https://forms.gle/2onk1uWZEJts35BR8>

Les pièces justificatives suivantes doivent obligatoirement être jointes au formulaire électronique, dans les sections prévues à cet effet :

- Pour les étudiants/doctorants/docteurs : Un justificatif établissant, selon les cas, que le candidat est régulièrement inscrit au sein d'un établissement/école/centre de formation au titre du master 2 ou des études doctorales, un justificatif de l'obtention du Master 2 ou un justificatif de l'obtention d'un doctorat trois ans au plus avant la date de lancement du concours.

Pour les professionnels, les pièces justificatives de leur expérience professionnelle admises dans la limite des 5 ans renvoient à un CV auquel est joint un certificat de travail, si précédents emplois et/ou toute pièce justificative de la date d'embauche si premier ou nouvel emploi.

- Un document d'identité (CNI, passeport, etc.)
- Un justificatif de paiement des frais d'inscription, comportant le code de la transaction effectuée.

Les **frais d'inscription** au Concours s'élèvent à **20 euros** peu importe la composition de l'équipe (**candidature individuelle ou par équipe**) et payables selon les indications suivantes :

CANDIDATURE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Si le candidat réside en Afrique de l'Ouest, le paiement doit se faire via les moyens de paiement ci-dessous :

 Western Union :



Nom du bénéficiaire : MOUZOU Bidjaréou Hodabalo / Tél : + 228 92 98 19 79 / Lomé - TOGO

Nom du bénéficiaire : FASSASSI Isbath / Tél : + 229 63 30 72 10 / Cotonou-BENIN

🇸🇬 MoneyGram :



Nom du bénéficiaire : FASSASSI Isbath / Tél : + 229 63 30 72 10 / Cotonou-BENIN

Nom du bénéficiaire : MOUZOU Bidjaréou Hodabalo / Tél : + 228 92 98 19 79 / Lomé - TOGO

🇸🇬 Flooz :



Bénéficiaire : +228 98 39 61 32 (Ajouter les frais de retrait)

🇸🇬 MTN Mobile Money :



Bénéficiaire : +229 66 86 05 68 (Ajouter les frais de retrait)

🇸🇬 Moov Money :



Bénéficiaire : + 229 63 30 72 10 (Ajouter les frais de retrait)

🇸🇬 Tmoney :



Bénéficiaire : +228 92 98 19 79 (Ajouter les frais de retrait)

CANDIDATURE EN AFRIQUE CENTRALE

Si le candidat réside en Afrique central, le paiement doit se faire via les moyens de paiement ci-dessous :

🇸🇬 Western Union :



Nom du bénéficiaire : NKOUAGANG FOSSE Franc Eudes / Tél : +237 655474442 / CAMEROUN

 **MoneyGram :**



Nom du bénéficiaire : EDIE NGOLE Franck / Tél : +237 693096410 /
Douala - Cameroun

 **Orange Money :**



Bénéficiaire : +237 655474442 (Ajouter les frais de retrait)

 **MTN Mobile Money :**



Bénéficiaire : +237 674972023 (Ajouter les frais de retrait)

CANDIDATURE DANS LE RESTE DU MONDE

Si le candidat réside dans le reste du monde en dehors des zones géographiques sus mentionnées, le paiement doit se faire via les moyens de paiement ci-dessous :



PayPal : ravelbennydjielon@gmail.com



Payoneer : kanguemornella@gmail.com



Virement bancaire à l'ordre de Monsieur Qowiyou FASSASSI :
IBAN : FR76 4061 8803 7200 0406 6806 313

Les candidats doivent s'inscrire selon les modalités sus mentionnées au plus tard le 10 janvier 2024 à 23 h 59 min GMT.

Article 6. Thèmes de la catégorie du Meilleur Article

Pour le compte de l'édition 2023 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA, les candidats de la catégorie du Meilleur Article auront le choix de porter leurs réflexions sur l'une des thématiques suivantes :

- 1- **La mission de l'arbitre en droit OHADA**
- 2- **La contractualisation du droit des sociétés commerciales de l'OHADA**
- 3- **La notion d'activité professionnelle en droit OHADA**

Article 7. Décisions de la catégorie du Meilleur Commentaire

Pour le compte de l'édition 2023 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA, les candidats de la catégorie du Meilleur Commentaire auront le choix de porter leurs réflexions sur l'un des arrêts disponibles sur les liens suivants :

- 1- [Arrêt N° 169/2018 du 25 octobre 2018 BGFI Bank Cameroun Contre Société CAMTRANSIT](#)
- 2- [CCJA Arrêt N° 151/2023 du 29 juin 2023, IB BANK c/ Boubacar BARRO](#)
- 3- [Arrêt N° 198/2022 du 29 décembre 2022 Assistance Aéroportuaire du Mali \(ASAM\) SA, le Ministère de l'Economie et des Finances du Mali Contre Europe Handling Mali \(EHM\) SA](#)

Article 8. Délais d'envoi des écrits

Les candidats devront envoyer leur écrit au comité d'organisation au plus tard **le 10 février 2024 à 23 h 59 min GMT.**

L'envoi des écrits par les candidats devra être effectué à l'unique adresse électronique suivante : [**concoursdumeilleurarticle@gmail.com**](mailto:concoursdumeilleurarticle@gmail.com)

Il est demandé aux candidats de la catégorie du Meilleur Article de préciser dans l'objet du courriel d'envoi de leur écrit, la mention « **Article PME 2023** » suivie de leurs noms et prénoms.

Quant aux candidats de la catégorie **Meilleur Commentaire de décision de justice (commentaire d'arrêt)**, ils devront préciser dans l'objet du courriel d'envoi de leur écrit, la mention « **Arrêt PME 2023** » suivie de leurs noms et prénoms.

Article 9. Calendrier du Concours

Le concours se déroulera selon le chronogramme ci-après :

20 novembre 2023 : Lancement de la 6^e édition

Du 20 novembre au 10 janvier 2024 : Inscriptions auprès du comité d'organisation ;

Du 10 janvier au 10 février 2024 : Envoi des écrits au comité d'organisation ;

Du 10 février au 20 février 2024 : Contrôle, anonymisation et acheminement des écrits au comité scientifique et au jury ;

Du 20 février au 20 mars 2024 : Phase des corrections ;

Du 20 mars au 03 avril 2024 : Délibération du Jury ;

Le 20 avril 2024 : Proclamation des résultats.

Le chronogramme indiqué ci-dessus est susceptible de modification par le comité d'organisation selon les nécessités de la compétition. Cependant le Comité mettra tout en œuvre pour éviter de telles modifications.

Article 10. Prix et récompenses

Les premiers lauréats de chaque catégorie de l'édition 2023 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA bénéficieront des récompenses suivantes :

- la publication de l'écrit dans l'une des revues partenaires, dans les conditions de publications spécifiques à chaque revue (Actualité Trimestrielle du Droit des Affaires de LegiAfrica, le Penant, Recueil LGA, Horizons du Droit, Ohada.com, RDAA, Revue de l'ERSUMA, Bulletin Ersuma de Pratique Professionnelle, etc.),
- un abonnement annuel gratuit à la base de données doctrinale et jurisprudentielle de LégiAfrica,
- un chèque d'un montant symbolique qui sera communiqué en temps opportun, en fonction de l'assiette des ressources financières collectées par le Comité d'organisation,
- Un lot d'ouvrages significatifs
- Une offre de stage d'au moins trois (03) mois auprès d'un des cabinets d'avocats partenaires,
- Un diplôme d'honneur.

D'autres récompenses pourront être attribuées au(x) lauréat(s) de chaque catégorie selon les contributions des partenaires, présidents et membres d'honneurs, les amis de la Société Internationale de Droit, ainsi que des membres de la communauté OHADA.

Le Comité juge de l'opportunité de récompenser les autres meilleurs écrits suivant la classification opérée par le jury et si les contributions des partenaires le permettent.

En dehors les lauréats, tous les candidats auront droit à des attestations de participation.

Le comité d'organisation juge de l'opportunité de mettre à la disposition des candidats la copie de leurs écrits corrigés à leur demande.

Contacts utiles :

Project Manager : Qowiyou FASSASSI

Email : concoursdumeilleurarticle@gmail.com

societeinternationalededroit@gmail.com

Site web : <https://societe-internationale-de-droit.com/evenement/pme-ohada-2023>

<https://societe-internationale-de-droit.com/nos-competitions/pme-ohada-2023/>

Tél. :

- +228 92 98 19 79
- +33 (0) 7 52 32 96 36
- +229 96 67 62 92
- +237 693 27 53 40

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'EDITION 2023 DU PRIX DU MEILLEUR ECRIT OHADA

Ce formulaire est l'équivalent de celui contenu dans le lien d'inscription mentionné à l'article 5 du règlement particulier. L'inscription se fait exclusivement par le renseignement du formulaire accessible via le lien susmentionné. Par conséquent, le recours au présent formulaire n'est possible qu'après autorisation expresse du Comité d'organisation dans les cas où le candidat rencontre de franches difficultés à accéder au formulaire numérique. Dans ce cas, après autorisation du Comité, ce formulaire doit être rempli et retourné au comité d'organisation dans les délais indiqués dans le règlement particulier régissant l'édition 2023 du Prix du Meilleur Ecrit OHADA. Quant aux candidats présentant une candidature en équipe, ils devront remplir chacun individuellement ce formulaire et envoyer le tout dans un courriel unique.

Nom du (de la) candidat (e) en MAJUSCULES

(Orthographe exacte de la pièce d'identité)

Prénoms du (de la) candidat (e) en MAJUSCULES

(Orthographe exacte de la pièce d'identité)

Civilité

Monsieur

Madame

Nationalité

Lieu de naissance

Date de naissance

Pays de naissance

Numéro de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport

Numéro (s) de téléphone

(Préciser l'indicatif du pays d'origine)

Adresse électronique

Adresse Postale

Type de candidature

(Préciser s'il s'agit d'une candidature unique ou d'une candidature en équipe. Dans ce dernier cas, préciser les noms et prénoms du candidat N°1 et du candidat N°2)

Etablissement d'origine

(Université, centre, école, etc.)

Niveau Académique/ Nombre d'année d'expérience professionnelle

(Pour les candidats ayant déjà soutenu une thèse de doctorat, préciser la date de soutenance de la thèse)

Thématique/Décision choisie

Moyen de paiement des frais d'inscription

Code de la transaction effectuée

Signature du candidat